Mise à jour Mars 2022

- Installation
  - Installation de la mise à jour
- GRH
  - Mettre à jour le gestionnaire de rubrique
  - Correction et mise à jour du gestionnaire de rubrique
  - Archivage des valeurs
  - DSN
  - Divers
  - Modifications
  - Bilan social
- GRH Budget
  - Compte administratif
- Comptabilité
  - ERRD
- Facturations
  - Gestion commerciale
- Version des applications EIG mars 2022
  - Récapitulatif des versions de programmes EIG (mars 2022)
- Compléments de mise à jour
  - Complément de mise à jour

Installation

Installation de la mise à jour

1. Avant de lancer la mise à jour.

- Assurez-vous que le compactage des bases a été effectué récemment.
- Assurez-vous qu’aucun utilisateur ne travaille sur les logiciels EIG.
- Assurez-vous d’avoir une sauvegarde fiable de votre base de données.

2. Installation

- Lancez l’explorateur Windows et sur le dossier de réception de la mise à jour cliquez sur **2203001_MAJ.exe**.
- Suivez ensuite les instructions du programme

GRH

GRH

Mettre à jour le gestionnaire de rubrique

La version du programme GRH est 2022.03.01

Le gestionnaire de rubrique passe à 56.

Comme d’habitude, le gestionnaire de rubrique ne se met à jour que lors du changement de période.

La mise à jour du gestionnaire de rubrique se fait automatiquement lors du changement de période. Toutefois, il peut être nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubrique est indiquée sur l’écran principal avec la version du programme.

Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubrique.

> **Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.**

Cliquez sur le bouton afin d’effectuer la mise à jour. A l’issue de celle-ci, le programme s’arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version.

Le menu *Information de connexion* permet de vérifier qu’aucun utilisateur n’est connecté.

GRH

Correction et mise à jour du gestionnaire de rubrique

Il s'agit ici des modifications qui ont été apportées via la version 56 du gestionnaire de rubrique.

51_ABSSEGUR

Cette rubrique permet de calculer la part des absences dans le montant Ségur (ou Laforcade). Elle est utilisée ensuite dans le calcul de la base prime décentralisée.

Lors d'une entrée ou sortie, cette rubrique doit également en tenir compte en utilisant les rubriques JRSNONTRAV et H_NONTRAV. Le signe était inversé.

```
declarer (TOUTSEGUR)
affecter (TOUTSEGUR;[51_INDSEGUR.MONTANT]+[51_INDSEGUR2.MONTANT]+
[51_INDLAFORCAD.MONTANT]+[51_PRIMEGA.MONTANT])
:TOUTSEGUR*[ABSTOTALV.MONTANT]/[B_BASEABSV.MONTANT]
-(:TOUTSEGUR*[ABSTOTALM.MONTANT]/[B_BASEABSM.MONTANT])
-(:TOUTSEGUR*([JRSNONTRAV.MONTANT]+[H_N0NTRAV.MONTANT])/[B_BASEABSM.MONTANT])
```

Tranche B de prévoyance

En cas d'absence pour obligation vaccinale, le calcul de la tranche B ne s'effectuait pas correctement. En effet, dans ce cas, le plafond Organisme complémentaire doit être maintenu et le calcul utilisait le plafond urssaf.

Les rubriques suivantes ont été corrigées :

- BC_TR_B_PREV_C
- BC_TR_B_PREV_NC
- BC_TR_C_PREV_C
- BC_TR_C_PREV_C

Elles utilisent les fonctions F_TRANCHEBPREV et F_TRANCHECPREV :

```
F_TRANCHEBPREV([BC_BRUT_PREV_C.MONTANT];[BC_TR_A_PREV_C.MONTANT];
[BC_TR_B_PREV_C.MONTANT];[PLAFONDS_A.PLA_OC];3)
```

Paramètres de la fonction :

- Brut
- Tranche A
- Tranche B
- Plafond
- Nombre de plafond

GRH

Archivage des valeurs

Dans le cadre de la préparation du transfert du recouvrement AGIRC-ARCCO par l'URSSAF, prévu début 2023, les données relatives au menu des destinataires de cotisation sont désormais archivées mois par mois.

Ainsi, le changement de destination d'une catégorie de cotisation sera enregistré.

Par conséquent, lorsque, début 2023, le destinataire de la catégorie de cotisation Retraite ARCCO sera changé en URSSAF, les cotisations des contrats clos en 2022 qui feront l'objet d'une régularisation de bulletin seront toujours envoyés au tiers AGIRC-ARCCO

Régime par défaut

Catégorie de cotisation	Association	Actif
Sécurité sociale	URSSAF	**URSSAF**
Chomage	URSSAF	**URSSAF**
Retraite ARCCO	URSSAF	**URSSAF**
Prévoyance non cadre	COLLECTEAM Prévoyance (non cad...	**COLLECTEAM Prévoyance (non cadres)**
Retraite AGIRC	URSSAF	**URSSAF**

Il sera possible de consulter cet archivage en cliquant sur la période affichée :

Periode archivée : Décembre 2021

Rechercher...

Alias	Libellé

Régime par défaut

Catégorie de cotisation	Association	Actif
Sécurité sociale	URSSAF	**URSSAF**
Chomage	URSSAF	**URSSAF**
Retraite ARCCO	MALAKOFF MEDERIC	**MALAKOFF MEDERIC**
Prévoyance non cadre	COLLECTEAM Prévoyance (non cad...	**COLLECTEAM Prévoyance (non cadres)**
Retraite AGIRC	MALAKOFF MEDERIC	**MALAKOFF MEDERIC**

D'une manière générale tous les archivages des constantes, valeurs et codifications sont désormais consultables :

- ## Constantes

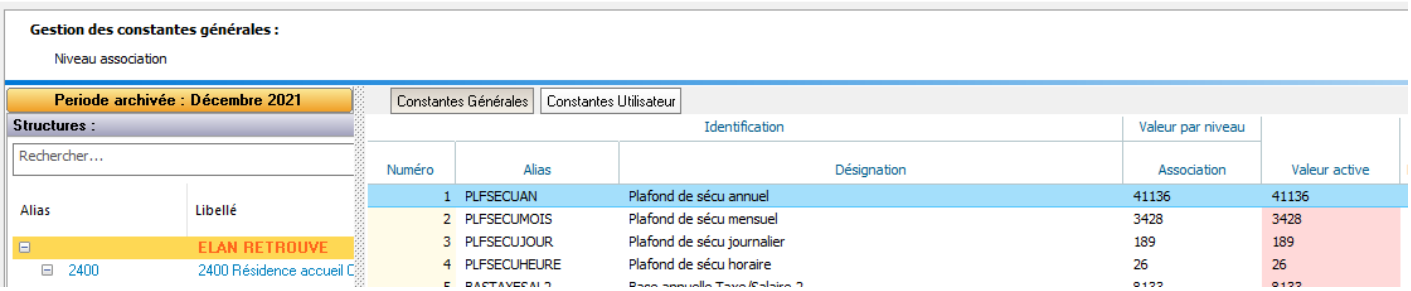

- Taux et valeurs

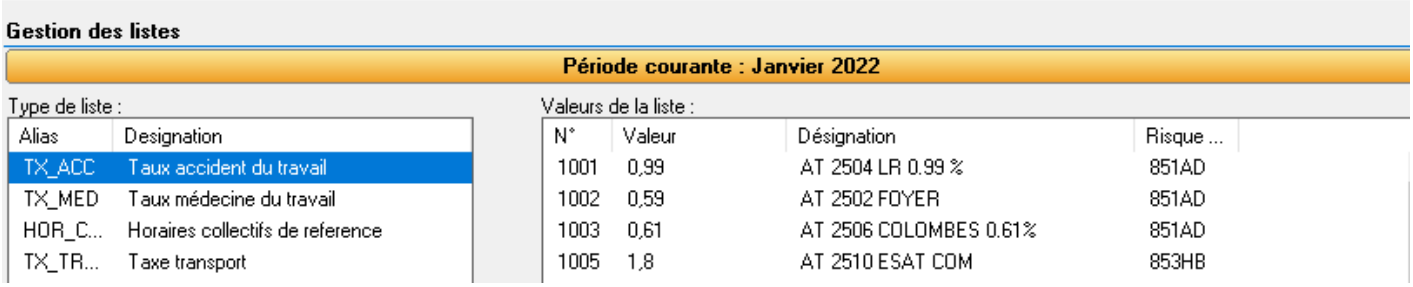

- Gestion des usages

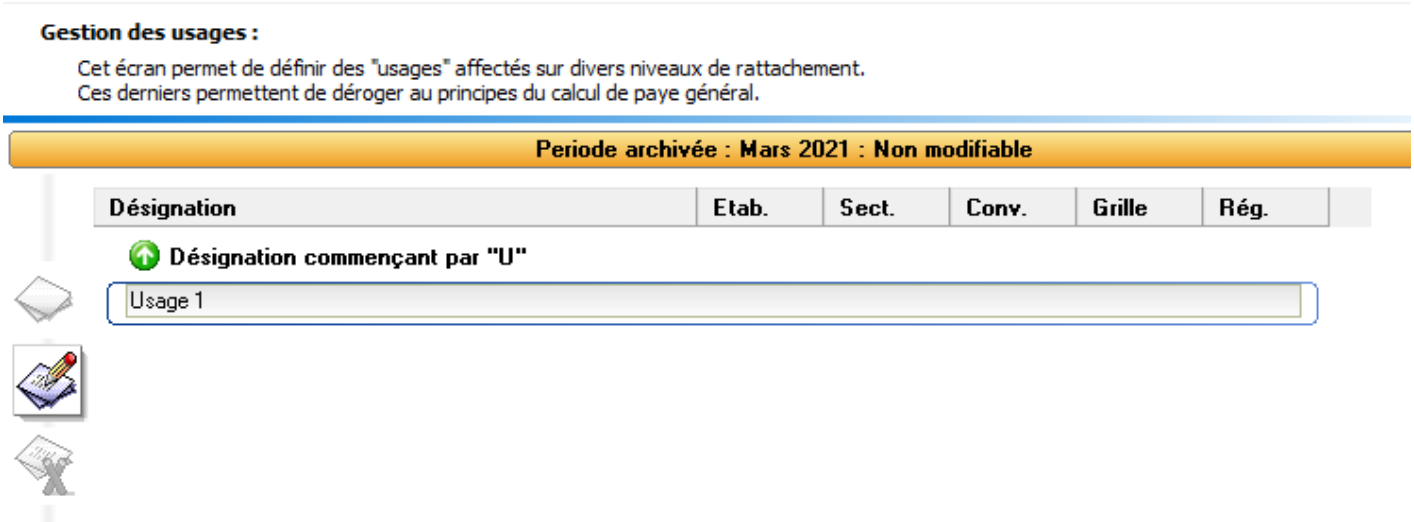

- Codifications des régimes

Pour présenter les nouvelles fonctionnalités, une barre de menu a été ajoutée. On y retrouve l'accès à la liste des régimes, la possibilité de consulter les périodes archivées, et la liste des CTP.

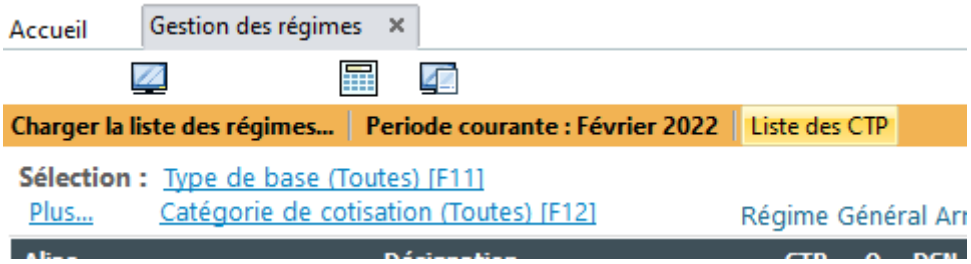

La liste des CTP en consultation est issue directement du fichier fourni par l'URSSAF (auquel nous avons ajouté la décomposition des cotisations par CTP quand cela était possible

Accueil | Gestion des régimes | Liste des CTP ×

CTP	Libellé	Tx Plaf.	Tx Déplaf.	Début	Fin	Format
003	REDUCTION SALARIALE HEURES SUP	100,00	0,00	01/01/2019		R
004	DEDUCTION PATRONALE HEURES SUP 20 SAL...	100,00	0,00	01/01/2007		R
005	DEDUCTION PATRONALE HEURES SUP + 20 S...	100,00	0,00	01/01/2007	31/12/2013	R
016	COMPL.VIEIL.2012 CONTR.PARTICULIERS	100,00	0,00	01/11/2012	31/12/2012	E
100	RG CAS GENERAL	15,45	13,05	01/01/2019		A
124	VOLONTARIAT CIVIL	0,00	100,00	01/07/2007		E
193	VOLONTARIAT ASSOCIATIF MAL.VIEIL	0,00	100,00	01/10/2006		E
220	A.F.SEULEMENT	0,00	100,00	01/01/1998		E
221	PENA.ABS.CONTRAT GEN.	0,00	100,00	01/10/2013		E
222	VIEILLESSE SEULEMENT	100,00	0,00	01/01/1998		E

Code Cotisation	Code base	Libellé	Taux
074	03	Cotisation allocation familiale	3,45
075	03	Cotisation assurance maladie	7,00
076	03	Cotisation assurance vieillesse	2,30
076	02	Cotisation assurance vieillesse	15,45
045	03	Cotisation Accident du travail	0,00
068	03	contribution solidarité autonomie	0,30
Total			28,50

DSN

Taux de cotisation en maille nominative

En norme 2022, le taux de cotisation de la rubrique S21.G00.81.007 est passé à trois décimales. Une erreur dans le format empêchait toute modification. Cette anomalie est corrigée.

Bloc pénibilité 34

Lorsque plusieurs contrats pour le même salarié devait créer plusieurs blocs pénibilités (bloc 34), un seul était généré.

Saisie des salariés en Entreprise Adaptée

Fiche consigne 2122

Dans le cadre de la préparation du passage de la déclaration des bordereaux EA en DSN (pas de date prévue mais pas avant 2023), le GIP-MDS, en charge de la norme DSN, nous a alerté sur l'absence de valeur dans la rubrique S21.G00.30.024, niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu pour les salariés travaillant en Entreprise Adaptés (Rubrique S21.G00.40.073 renseignée).
Nous avons envoyé un mail aux clients concernés, d'après la liste que nous a envoyé le GIP-MDS.
Il n'y a pas de contrôle prévu dans le cahier des charges, aussi, ce contrôle est désormais fait en amont, au niveau de la saisie de la fiche salarié et au niveau de la DSN.

Cette zone doit être saisie dans l'onglet T.H., partie CDAPH

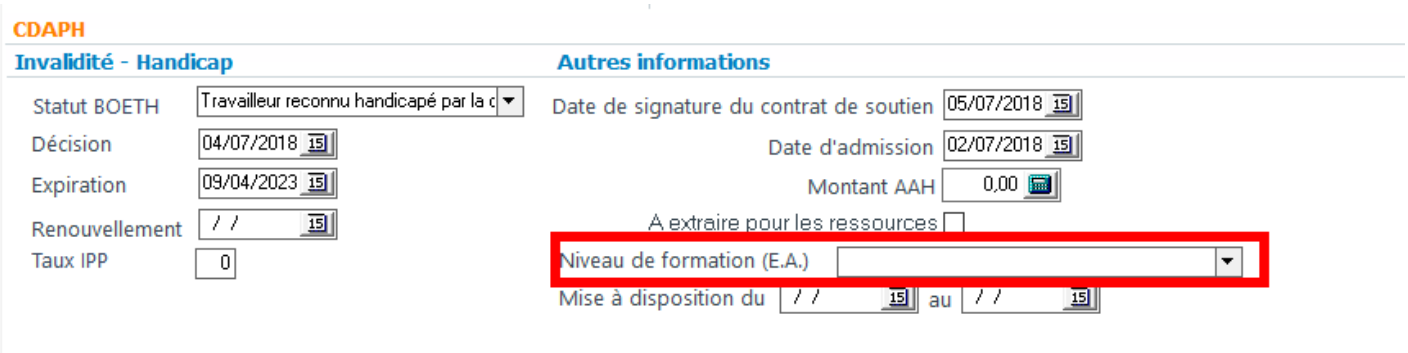

Si vous n'avez pas mis à jour la fiche, un message d'alerte non bloquant sera affiché :

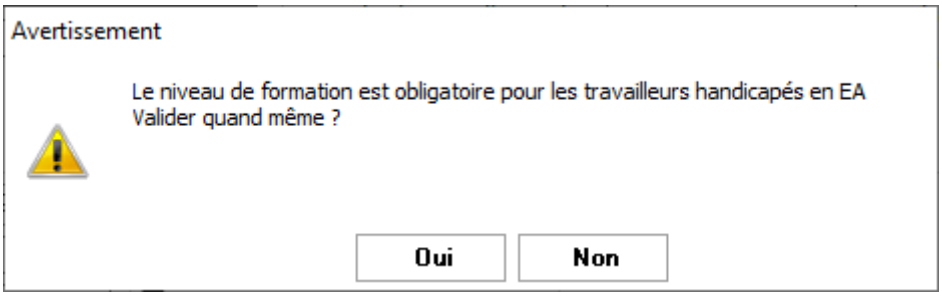

D'autre part, un contrôle est également présent au niveau de la DSN :

Génération des blocs 41

Un défaut de génération du bloc 41 se produisait lors d'un changement de situation sur le mois antérieur avec changement d'établissement, suivi d'un bulletin de régularisation.

Recherche d'un texte

Une nouvelle fonctionnalité disponible est la recherche d'un texte dans toute les valeurs de la DSN.

Cette fonctionnalité peut être utile, par exemple, pour recherche un Siret dans une DSN d'un salarié, un montant (attention dans ce cas à bien utiliser le point comme séparateur décimal).

L'option est accessible via le menu Autres traitements\Recherche d'un texte.

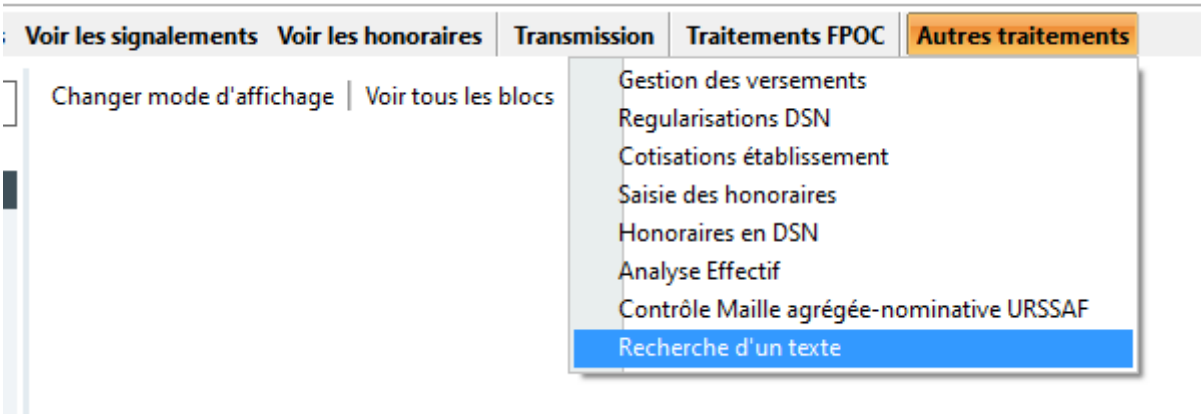

Saisissez alors le texte à rechercher

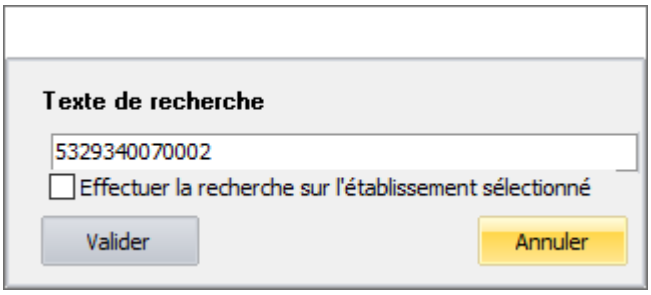

Pour une recherche plus rapide, vous pouvez au préalable sélectionner un établissement (ou un salarié appartenant à l'établissement) et cochez la case *Effectuer la recherche sur l'établissement sélectionné*

A l'issue de la recherche, une liste des résultats est affichée.

Double-cliquez sur une ligne pour vous positionner sur le salarié.

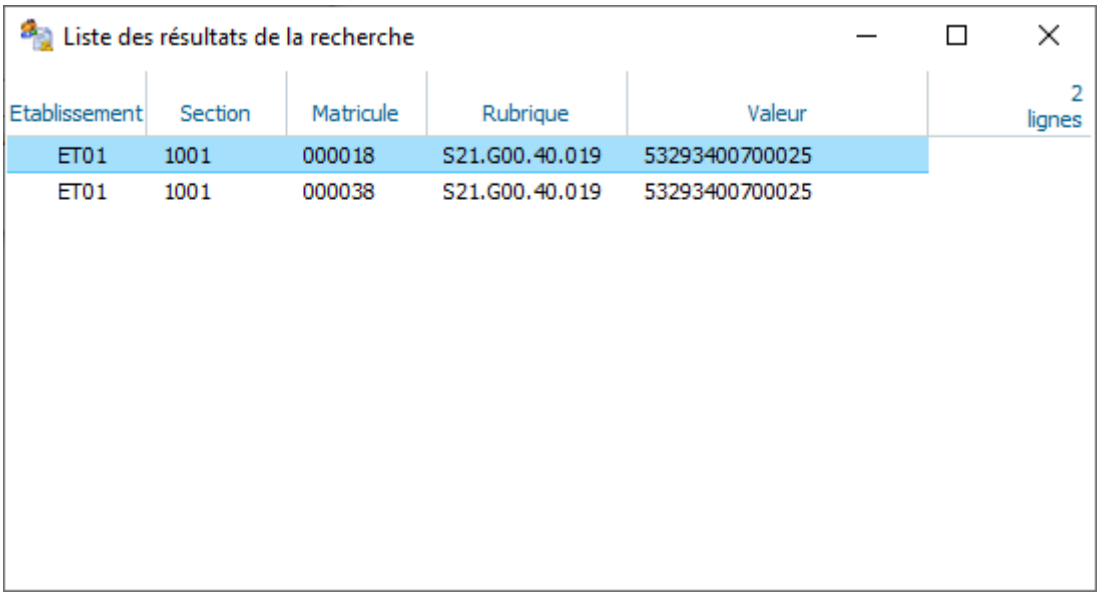

Divers

Numérotation des salariés

Dans la mise à jour précédente, une modification a été introduite pour empêcher l'utilisation d'un matricule qui a déjà été utilisé mais supprimé par la suite. Cette modification était nécessaire pour les clients utilisant la dématérialisation des bulletins.

Toutefois, pour les autres clients, l'utilisation d'un matricule spécifique peut être nécessaire. Dans ce cas, il est possible de définir un mode de fonctionnement. L'option se situe dans la gestion des structures, niveau association.

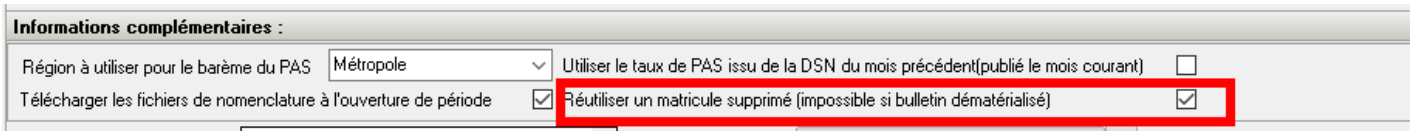

Virement Encodage UTF8

Pour certaines banques, la balise Encodage UTF8 devient obligatoire, une option au niveau de la structure, niveau association est disponible.

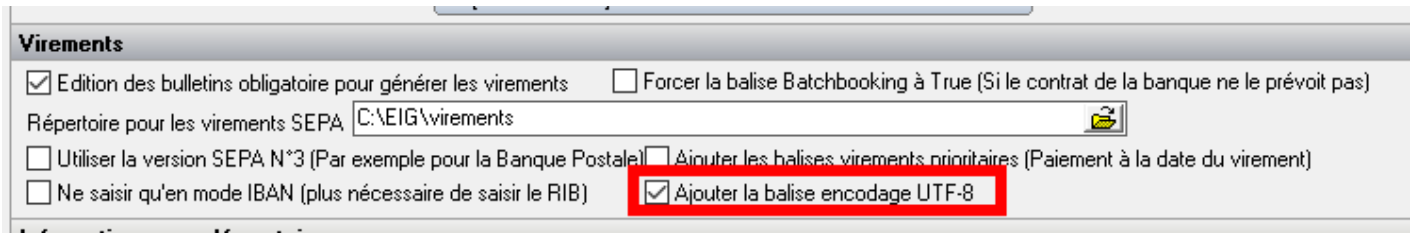

Validation des propositions de contrat

Dans la validation en masse des propositions de contrat, la colonne motif précis du CDD n'affichait pas le bon libellé

Édition des charges annuelle

L'édition annuelle des charges pour l'année 2021 ne tenait compte à tort du changement du recouvrement de la formation par l'URSSAF

Saisie des variables

La liste des rubriques proposée contenait également les rubriques d'absences cochées "ne plus utiliser"

Correction de l'affichage des fenêtres sur saisie d'un élément variable (quand bouton annuler sur sélection de la rubrique, il affichait l'écran de saisie malgré tout).

Ajout, dans la saisie d'une absence antérieure, la possibilité de saisir un taux horaire de valorisation et maintien en plus de la base.

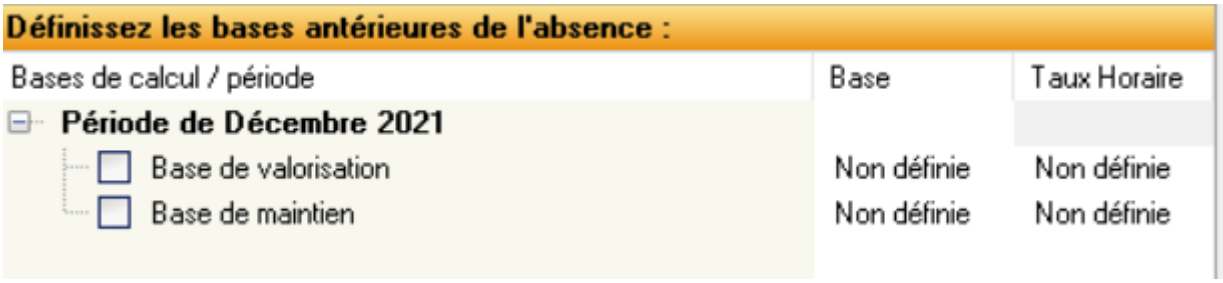

Calcul de paye

- Correction du calcul du nombre d'heures payées.
- Correction de la prise en compte des contrats antérieurs et des changements de situation dans la génération des provisions et régularisation de provisions .

Autres

- Amélioration de la saisie des zones du contrat (Bouton validation mis à jour sans changer de zone si la zone a été modifiée
- Demande de validation de la fiche sur évaluation si besoin).
- EVP : SAISIE EN MASSE - prise en compte durée de moins d'une demi-journée ou de moins de 4 heures en tant que demi-journée de type seulement le matin ou seulement l'après-midi en fonction de l'heure de la date de début.

Suppression

Le menu *Attestation des salaires* a été supprimé. En effet, cette ancienne procédure n'existe plus.

Le menu N4DS a été supprimé. Avec la suppression de l'ancien protocole des attestations pôle emploi, cette norme est définitivement arrêtée.

Attestation pôle emploi : Le menu existe toujours afin de consulter les anciennes attestation mais il n'y a plus la possibilité de transmettre par ce protocole.

GRH

Modifications

EVP : SAISIE EN MASSE - prise en compte durée de moins d'une demi-journée ou de moins de 4 heures en tant que demi-journée de type seulement le matin ou seulement l'après-midi en fonction de l'heure de la date de début.

GRH

Bilan social

Le bilan social n'est pas systématiquement généré en début d'année.

Par conséquent, et jusqu'à présent, lorsqu'il était généré en cours d'année suivante, les données du bilan social étaient celles des salariés et contrats au moment de la génération.

Par exemple, pour un contrat en CDD en 2021 qui passe en CDI en mars 2022, le contrat dans le bilan social 2021 était en CDI.

Pour palier à ce problème, depuis la mise à jour de décembre 2021, les données utilisées par le bilan social sont archivées chaque fin de mois.

Avec la mise à jour de mars 2022, par défaut lors de la génération du bilan social, c'est l'archivage enregistré fin décembre.

Ainsi, dans l'exemple précédent, le contrat dans le bilan social 2021 sera toujours CDD.

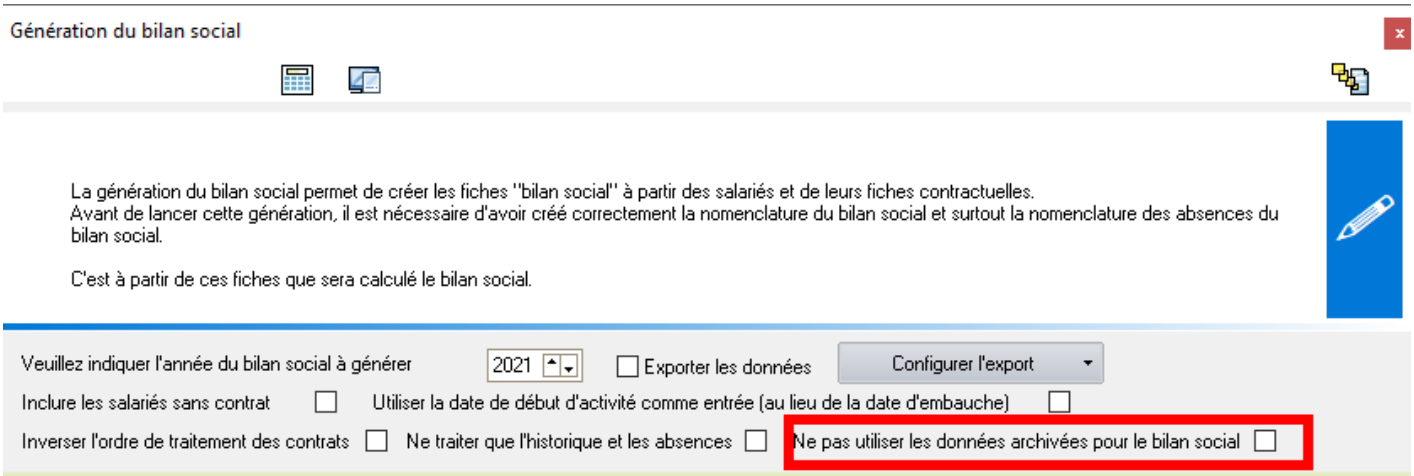

Il est cependant possible de générer le bilan social comme auparavant en cochant la case correspondante.

> Si la mise à jour de décembre 2021 a été passée après l'ouverture de janvier 2022, l'archivage n'a pas pu se faire. Par conséquent les modifications effectuées au cours de la période de janvier seront prise dans le bilan social. En revanche, les modifications de février ne seront pas reprises car le bilan social utilisera les données archivées fin janvier.

Exemple : Si la mise à jour de décembre 2021 a été passée après l'ouverture de janvier 2022

- Un salarié est en CDD en 2021.

- Si en janvier il passe CDI -> Le bilan social indiquera CDI
- Si c'est en février qu'il passe CDI -> le bilan social indiquera CDD

GRH Budget

Compte administratif

Pour le compte administratif, il y a deux évolutions :

- La liste des catégories pour le tableau des effectifs a quelque peu évolué.
- Pour ce même tableau des effectifs, il est possible de le générer en ETP annualisé

Catégories du tableau des effectifs

Afin de mettre à jour cette liste, il s'agit, après avoir sélectionné le CBS 2021 d'aller dans le menu gestion des reclassements.

Deux reclassements peuvent être créés :

- Codification tableau 5.3.3 : Celui ci n'a pas changé
- Annexe CA 2021 : La liste a légèrement évolué. Toutefois, vous pouvez la créer à partir du CBS précédent. Le programme sera capable de transcoder les différences et reprendra votre codification précédente.

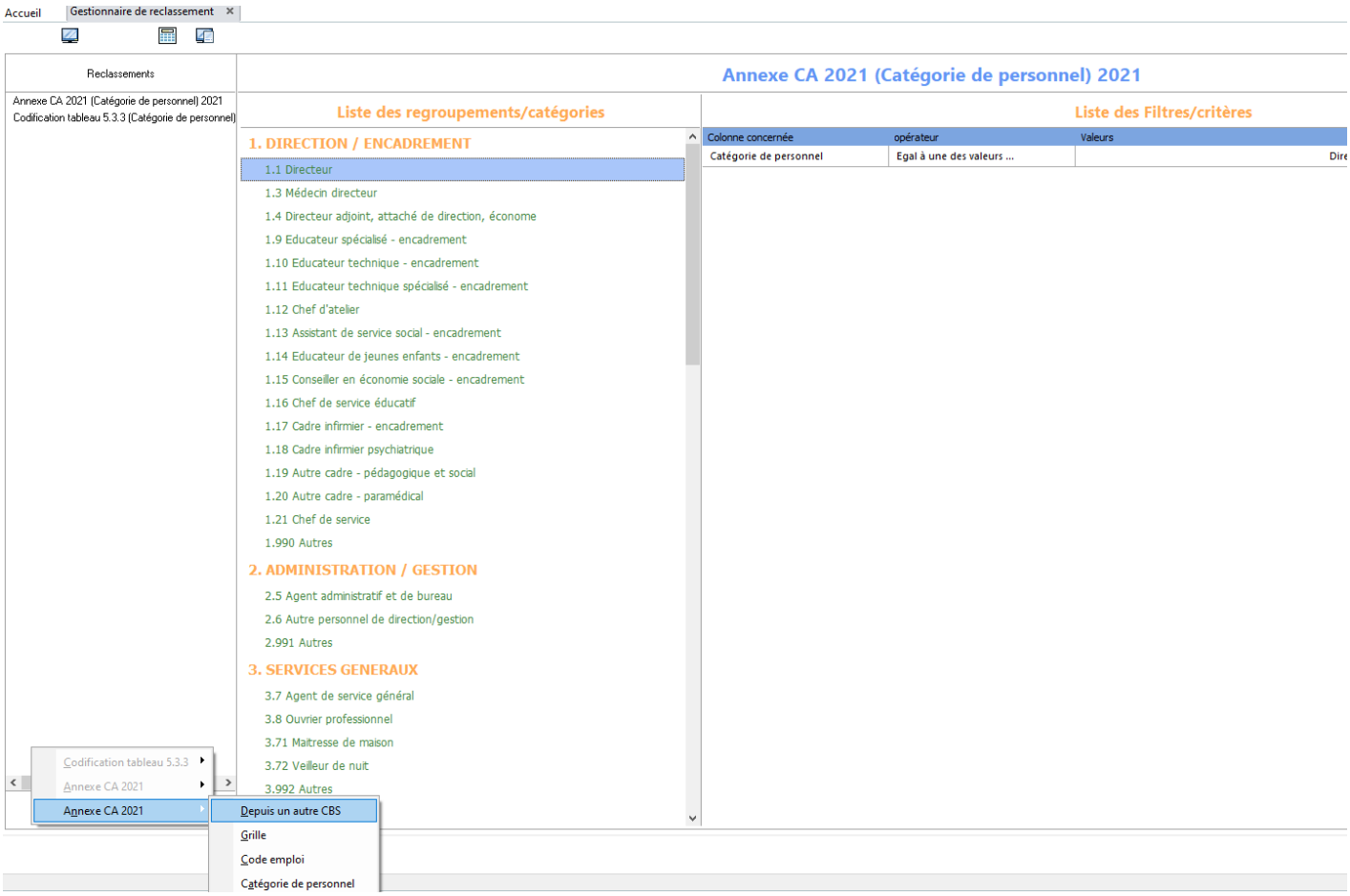

Il ne vous reste plus qu'a générer le CA

> Dans la feuille Excel finale, une différenciation est faite entre Personnel permanent et personnel temporaire. La génération du CA en GRH et l'intégration en comptabilité ne renseigne la colonne personnel permanent. Une saisie pour compléter le personnel temporaire est possible en comptabilité.

Génération du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs peut être généré en ETP annualisé. Il suffit pour cela de cocher la case lors de la génération

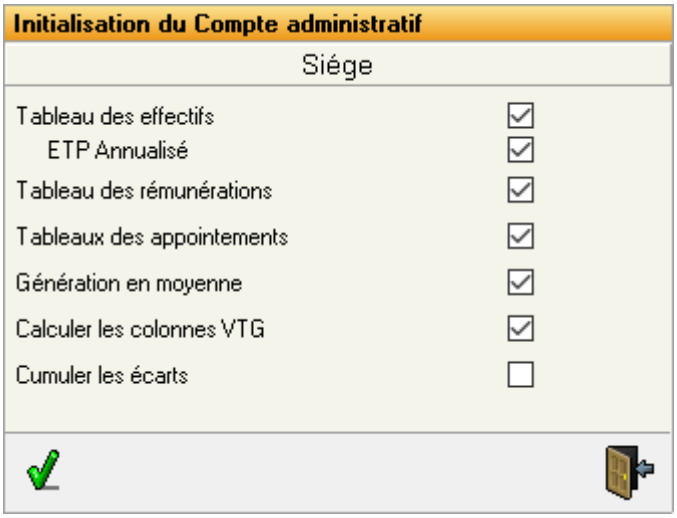

En ETP non annualisé, seuls les salariés présents au 31 décembre sont comptabilisés et en fonction de leur situation à cette date. Exemple un salarié temps plein au 31 décembre sera considéré comme temps plein même s'il a fait une partie de l'année à temps partiel ou même s'il est arrivé le 30 décembre.

En ETP annualisé, tous les salariés présents au cours de l'année sont comptabilisés et au prorata de leur temps de présence.

Exemples :

- Un salarié temps plein arrivé le 1er juillet sera comptabilisé dans la colonne "Nombre d'agent temps plein" pour 0.5
- Un salarié à mi temps arrivé le 1er juillet sera lui comptabilisé dans la colonne "Nombre d'agent temps partiel" pour 0.25

Effectifs | Rémunérations | Autres rémunérations | 5.3.4 | 5.3.5 | 5.3.6

Tableau des effectifs par catégories - Présent au cours de l'année - ETP ...	Nombre d'agents Temps plein	Nombre d'agents Temps partiel	Nombre d'ETP Temp partiel	Nombre total d'agents	Nombre total d'ETP	Nombre d'ETP au précédent C.A.	Ecart
Direction/Encadrement							
Directeur	0,67	2,00	0,07	2,67	0,74	1,00	-0,26
Médecin directeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur adjoint, attaché de direction., économe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur spécialisé - encadrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

En effet, dans la feuille Excel, il n'est pas prévu de colonne Nombre d'ETP pour les agents temps plein.

De plus cette feuille comporte des calculs automatiques (Notamment la colonne nombre total d'ETP) et la seule possibilité était de pouvoir renseigner la colonne Nombre d'agent temps plein avec des décimales

Lors de la génération du CA, le programme reprend les éléments du CA précédent. Toutefois, le CA précédent n'était pas calculé en ETP annualisé, il conviendra donc de le modifier.

Comptabilité

Cette mise à jour contient les dernières versions des classeurs ERRD diffusés par la CNSA

ERRD

Cette mise à jour contient les dernières versions des classeurs ERRD diffusés par la CNSA.

Annexe 9J Effectifs autres ESMS

Pour toutes les catégories d'emploi (hors restauration et autres fonctions) : remplacement des ajouts de lignes manuels par une nomenclature des emplois détaillée non modifiable (reprise du même détail des postes que dans le cadre de présentation du compte administratif).

Ajout pour ligne d'emploi de la gestion des emplois permanents (P) / temporaires (T)

En conséquence de cette nomenclature non modifiable la préparation des données dans le programme CA GRH est effectuée avec un strict respect de celle-ci.

Les données ainsi préparées sont à récupérer dans le tableau des effectifs de l'annexe du compte administratif comptable.

Ces données éventuellement modifiées seront utilisées pour l' initialisation de l'annexe 9J pour les emplois permanents dans les ERRD des FINESS concernés.

Effectifs | Extérieurs

Catégorie		Effectif Prévisionnel		Effectif Réel		Ecart	Rémunérations		
Emploi	Perm/Temp	Nb Agents	Nb ETP	Nb Agents	Nb ETP	Nb ETP	Salaires Prévus	Salaires Réels	Ecart Salaires
20 : Autre cadre - paramédical	T								
21 : Chef de service général/documentaire/inform...	P								
21 : Chef de service général/documentaire/inform...	T								
Autres	P								
Autres	T								
ADMINISTRATION		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
05 : Agent administratif et de bureau	P								
05 : Agent administratif et de bureau	T								
06 : Autre personnel de direction/ gestion /admini...	P								
06 : Autre personnel de direction/ gestion /admini...	T								
Autres	P								
Autres	T								
SERVICES GENERAUX		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
07 : Agent de service général	P								
07 : Agent de service général	T								
08 : Ouvrier professionnel	P								
08 : Ouvrier professionnel	T								
71 : Maîtresse de maison	P								
71 : Maîtresse de maison	T								
72 : Veilleur de nuit	P								
72 : Veilleur de nuit	T								
Autres	P								
Autres	T								
RESTAURATION		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Restauration	P								
SOCIO-EDUCATIF		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
22 : Educateur scolaire	P								
22 : Educateur scolaire	T								
23 : Instituteur spécialisé	P								
23 : Instituteur spécialisé	T								
24 : Instituteur	P								
24 : Instituteur	T								
25 : Professeur des écoles	P								

Afin de mettre en conformité avec cette nomenclature les données existantes pour ces annexes, une fonction permet de compléter et fusionner ces données.

La nomenclature des emplois est fixée par le modèle CNSA
Pour mettre à niveau l'annexe selon ce modèle sans l'effacer, cliquez ce bouton Compléter

Ce traitement crée les lignes des emplois permanents et temporaires définis par la nomenclature officielle CNSA et effectue l'affectation des données existantes sur les emplois permanents en effectuant une correspondance entre les intitulés.

Les lignes existantes qui n'ont pas pu être reclassées selon cette procédure sont alors signalées en rouge et doivent faire l'objet d'une reclassement par l'utilisateur.

Ce reclassement se fait en cliquant sur le bouton l'écran de regroupement s'affiche

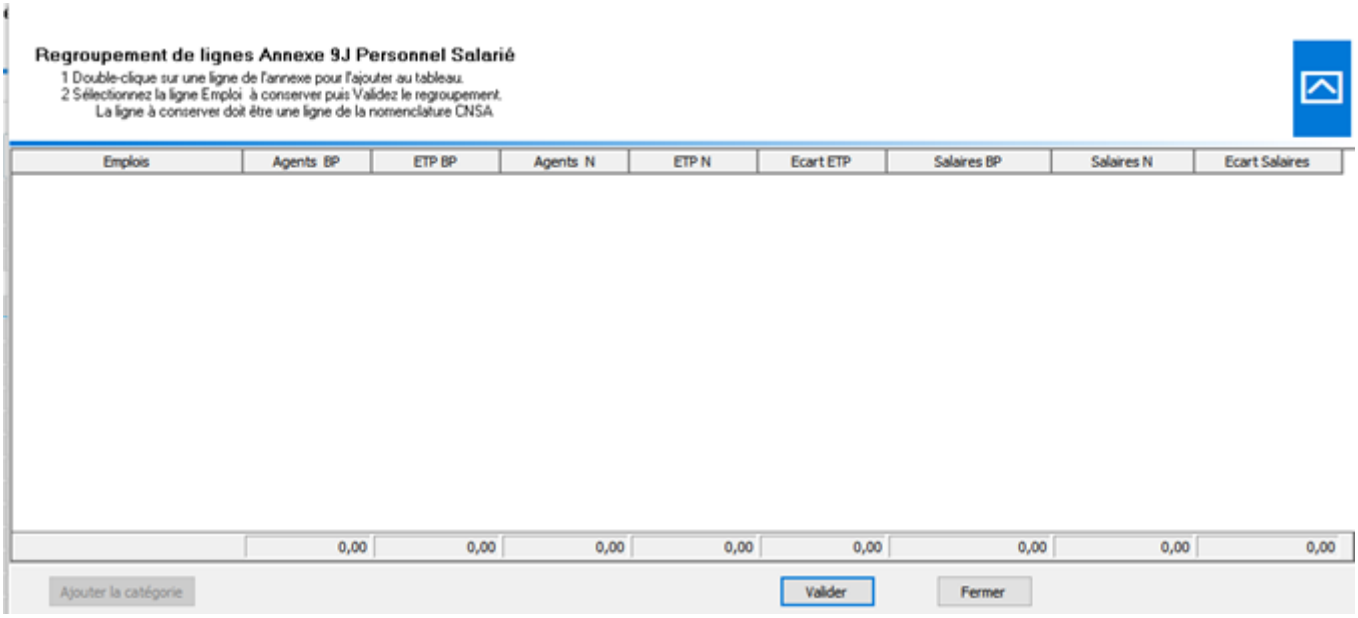

Pour ajouter une ligne depuis l'annexe à la liste il faut faire un double-clics sur celle-ci. Elle est ajoutée à la liste existante.

Les lignes doivent être de même type (permanent/temporaire) pour être regroupées.

Une fois la liste établie il faut sélectionner parmi ces lignes celle sur laquelle le regroupement doit être effectué. Cette ligne doit être une ligne de la nomenclature CNSA.

Après validation les valeurs sont regroupées sur la lignes sélectionnée, les lignes non CNSA sont supprimées, les lignes CNSA qui seraient dans la listes sont mise à zéros.

Les lignes non CNSA peuvent aussi être supprimées une à une par l'utilisateur.

La génération du classeur TPER CNSA ne peut être effectuée que pour des FINESS n'ayant pas de lignes non CNSA.

Activité réalisée EHPAD

Activité théorique (nombre de places) et amplitude d'ouverture (nombre de jours d'ouverture) : remplacement des années N-4 à N par les années N-3 à N comprenant N (prévu) et N (réel) pour harmoniser avec la présentation des tableaux de suivi de l'activité réalisée.

ERRD Synthétique

Les cellules BFR Réalisé Augmentation et Diminution sont bloquées en saisie et initialisées depuis le Bilan Financier Fonds de Roulement.

ERRD simplifié

Gestion des tableaux Affectation Résultat et Suivi des Résultats pour les ERRD simplifiés.

Génération des classeurs ERRD.

La génération des classeurs Excel a été optimisée afin de réduire le temps de création et de contrôle.

Annexe Compte Administratif

Nouveau classeur pour l'exportation Annexe Bilan Financier.

Cette version reprend la nomenclature utilisée pour le Bilan Financier (Fonds de Roulement) utilisée pour l'ERRD.

Dorénavant ce classeur ne reprend que N et N-1.

Facturations

Gestion commerciale

Equivalence T.H.

Vous avez maintenant la possibilité d'inclure dans les attestations des équivalences T.H. les factures N-1 payé dans l'année N.

Cette possibilité se matérialise par une case à cocher, coché par défaut, qui se trouve dans les paramètres de génération.

Version des applications EIG mars 2022

Récapitulatif des versions de programmes EIG (mars 2022)

Programmes	***Versions***
Comptabilité	*Version 3.92.1.0*
GRH	*Version 2022.3.1* *Gestionnaire de rubriques 56*
GRH BUDGET	*Version 2022.3.1*
GPEC	*Version 2018.9.1*
Immobilisations	*Version 2022.3*
Facturation Prix de journée	*Version 2022.3*
Facturation Résident	*Version 2022.3*
Facturation Commerciale	*Version 2022.1.2*
Frais professionnel	*Version 2022.1.2*
Service à domicile	*Version 2022.1*
Dossier usager	*Version 2022.1*

Compléments de mise à jour

Complément de mise à jour

SFX 2203030

Eiggrh : Version 2022.03.04 build 2 :

- Correctif validation clôture contrat individuelle
- Correctif génération du fctu avec le code 110 rupture conventionnelle collective
- Suppression du contrôle du code 109 dasn la génération dsn pour la cotisation retraite apprenti.
- Contrôle des 12 mois de dsn pour envoyer un accident de travail supprimé
- Consultation globale des ijss : Affichage des ijss saisies dans le mois en cours.

Eigbudgetsal : Version 2022.03.05 build 0

- Consultation du CA : Correctif pour afficher le détail de toutes les lignes.

EigCompta : Version 3.92.1.6

- Gestion des messages OLE dans les exports des classeurs Excel

SFX 2203020

Eiggrh : Version 2022.03.03 build 3 :

- Correctif du nom du bénéficiaire lors de l'intégration des honoraires DSN depuis la comptabilité.
- Correctif saisie impossible des paramètres des attestations FCTU dans la fiche structure section lorsque l'ancien protocole n'a jamais été activé.
- Correctif génération DSN, pas de cotisations formations dans le cas ou il y a un bulletin de régularisation de 2021 et un contrat actif.
- Correctif calcul des charges quand clôture anticipée
- Correctif génération dsn quand plusieurs régularisation de cotisation dont une accident du travail.
- Correctif anomalie Tiers social non trouvé dans l'édition des charges.
- Calcul de la proratisation pour plafond si maintien de salarie en place mais non utilisé pour les absences
- Consultation globale des congés : Prise en compte de la date de début d'activité à la place de la date d'embauche
- Synthèse des congés : Prise en compte de la date de début d'activité à la place de la date d'embauche

- Gestion des entretiens
  - Liste: Filtrage par nature de contrat / Type de salarié avec sauvegarde par utilisateur
  - Paramètres : Modèle entretien ne s'enregistrait pas
  - Saisie : Ajout du chargement des diplômes
- Gestion des formations :
  - Ajout du droit sur les organismes
  - Correctif de l'import des formations
  - Autorise un numéro activité organisme avec caractère Alphanumérique
  - Prise en compte de la durée réelle par stagiaire.

Eigbudgetsal : Version 2022.03.04 build 0

- Correctif saisie des constantes.
- Édition du budget : Possibilité d'éditer par code emploi ou par reclassement (catégorie de personnel ou code emploi uniquement) . Le reclassement utilisé est TELEBUD en budget et reclassement CA 2021 dans le CBS.

EIGCompta Version 3.92.1.5

- Compte administratif Initialisation annexe 13 Rémunérations depuis la GRH
- Exportation classeur mandoline du compte administratif
- Annexe CA Section d'investissement calcul ds totalisation à l'ouverture de la feuille
- Exportation TELECA ne demande plus un FDR
- Compte administratif gestion des lignes sans Budget ni Réalisation mais avec des virements de crédit
- Compte de Résultat Regroupé Correction des Totalisation intermédiaire pour les lignes "dont"

EIGGesCom Version 2022.1.4

- Contrôle renforcée lors de la suppression des produits

SFX 2203010

Comptabilité version 3.92.1.3

- Compte Administratif Annexes 12/13 depuis la GRH : Gestion des lignes non conformes à fusionner
- Classeur Compte Administratif CNSA
- Classeur Annexe8 (Bilan Financier) CNSA
- Correction Comptes 86/87 N-1 Balance Clonée Regroupée
- Bilan ANC 2019 Replace la ligne "dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée " sous la ligne "Réserves pour projet de l'entité "

Gestion commerciale version 2022.1.3

- Production d'un taux de TVA reconstitué dans l'extraction des documents de facturation

Frais professionnels version 2022.1.3

- Correctif mineur dans l'édition des relevés

GRH Version 2022.03.02

- Correctif Gestion des entretiens :
  - l'âge du salarié n'évolue plus lors de la consultation d'un entretien antérieur
  - Personnalisation des modèles
  - Édition bilan : tableau des actions réalisées
  - Édition Périodique : faute d'orthographe + CPF en euros
- Édition annuelle : Bordereau récapitulatif des déclarations
  - Correction anomalie de codification des tiers sociaux
- CDD d'insertion
  - Possibilité de saisir le niveau de formation au niveau de l'onglet carrière (zone obligatoire pour les CDD d'insertion)
  - Correctif génération du FCTU pour un CDD d'insertion
- Correction anomalie de codification des tiers sociaux :
  - Édition annuelle
  - Correctif message d'erreur sur édition annuelle des bordereaux mensuels 2021
  - Correctif message d'erreur sur re-comptabilisation 2021
- Correctif suivi Ségur montant gigantesque (cas très rare)
- FCTU :
  - Correction impression fusionnée des attestations pôle emploi
  - Utilisation des champs modifiables du cadres 8
- Correctif consultation des bulletins pour des bulletins de régularisation
- Correctif saisie assistant régularisation taux à trois décimales

Budget GRH 2022.03.02

- Correctif tableau autre rémunération dans le CA

SFX 2203002

GRHBudget 2022.03.02

Correction de l'anomalie lors de la génération du tableau des effectifs avec ETP annualisé